

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

**PROJETS
PEDAGOGIQUES
DES ECOLES
ELEMENTAIRE &
MATERNELLE
DE CHAUMONTEL**

**AVANCE SUR
SUBVENTION 2021**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **22**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021/364

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

∞∞∞∞∞∞∞∞

Dans le cadre de projets pédagogiques, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, sociales, familiales et de l'enfance, informe l'assemblée délibérante qu'une avance sur subvention aux écoles de Chaumontel a été ainsi déterminée :

- 3.500 € pour l'école élémentaire ;
- 1.900 € pour l'école maternelle.

Compte tenu de la situation sanitaire particulière, ces montants pourraient être réajustés au regard des projets pédagogiques présentés aux membres des différentes commissions concernées.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 19 mars 2021 ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de valider ces montants.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE les montants de l'avance versée aux écoles, dans le cadre de projets pédagogiques, comme indiqué ci-dessus pour l'année 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#